

Fiche Pratique

Les échanges commerciaux de biens sont réglementés par les autorités Thaïlandaise. Voici ce qu'il faut savoir sur les différentes réglementations économiques ainsi que sur les formalités fiscales s'appliquant pour l'import/export vers la Thaïlande.

Quel code Douanier ?

A chaque produit correspond un code douanier indiquant la valeur de la taxe à payer. Les droits de douane concernant l'importation sont principalement calculés « ad valorem » sur la valeur CIF (valeur comprenant le coût d'achat, l'assurance et le transport jusqu'à destination).

Pour trouver le droit de douane d'un produit et le tarif y correspondant, il suffit de se rendre sur le site Thaï dédié à cet effet :

- http://igtf.customs.go.th/igtf/en/main_frame.jsp

Certains droits de douane peuvent être réduits, nuls, voir augmentés temporairement. D'autres produits sont soumis à des taxes particulièrement importantes du fait de la politique protectionniste menée par les autorités dans certains secteurs.

Pour les informations générales vous pouvez consulter la page :

- <http://www.customs.go.th/wps/wcm/connect/CustEn/Home/HomeWelCome>

